

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
SAVOIE

COMMUNE DE  
VIVIERS DU LAC

Nombre de Conseillers	
En exercice	17
Présents	13
Absents	4
Pouvoirs	3
Votants	16
Pour	16
Contre	-
Abstentions	-
Exclus	-

Date de convocation :  
30 mai 2023

Date d'affichage :  
30 mai 2023

Délibération D2023\_039  
E.P.F.L. de la Savoie :  
rétrocession d'un bien  
opération n°19-428.  
(1/2)

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le 13/06/2023

Berger  
Levrault

EXTRAIT DU REGISTRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL

ID : 073-217303288-20230605-D2023\_039-DE

Le lundi 5 juin 2023 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Robert AGUETTAZ.

**Étaient présents :** M. AGUETTAZ Robert, M. ANDREYS Stéphane, Mme ANDUGAR Sandrine, M. BELLOT Julien, Mme GINET Jane, M. GRENARD Michel, Mme LAPLANCHE Delphine, Mme MARTINEZ Nathalie, Mme MERLIER Séverine, Mme MONANGE Myriam, M. ROBERT Alain, Mme SCAPOLAN Martine, Mme THUILLIER Marlène.

**Pouvoir :** Mme SPIRITO donne procuration à Mme ANDUGAR  
M. CARON donne procuration à M. ANDREYS  
M. CHEVALLIER donne procuration à M. ROBERT

**Absent :** Monsieur PLUCHE.

**Secrétaire de séance :** Mme Delphine LAPLANCHE a été désignée secrétaire de séance.

.....  
Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Mairie de Viviers-du-Lac a régularisé une convention d'intervention et de portage foncier n°19-428 en date du 16 avril 2019 portant sur les biens ci-dessous, pour une durée de 8 ans de portage à compter du 13 juin 2019 :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Viviers-du-Lac	A1344	LE VIVIERS	30 m <sup>2</sup>	Prés	UA	273 000 €
Viviers-du-Lac	A2095	LE VIVIERS	200 m <sup>2</sup>	Jardins	UA	
Viviers-du-Lac	A2097	LE VIVIERS	66 m <sup>2</sup>	Vergers	UA	
Viviers-du-Lac	A309	15 Route ROYALE	330 m <sup>2</sup>	Sols	UA	
<b>TOTAL</b>			<b>626 m<sup>2</sup></b>			

L'article 7 de la convention précitée prévoit :  
« A la date d'échéance de la présente convention, l'EPFL de la Savoie procédera à la rétrocession du bien à la Collectivité. Le transfert de propriété à son profit induit le remboursement de l'intégralité des sommes dues à l'EPFL de la Savoie. Toutefois, en concertation avec la collectivité signataire aux présentes, et à sa demande expresse, la revente de la propriété pourra être réalisée au profit d'un tiers attributaire, garant du projet de la collectivité »

L'article 10.3 de la convention  
« En cas de revente à un tiers désigné par la Collectivité, les avances en capital seront remboursées à la Collectivité dès l'encaissement des fonds du cessionnaire »

**Délibération D2023\_039**  
**E.P.F.L. de la Savoie :**  
**rétrocession d'un bien**  
**opération n°19-428.**  
**(2/2)**

La secrétaire de  
séance,  
  
Mme LAPLANCHE

Le Maire,  
  
Robert AGUETAZ

Dans le cadre de cette opération, la collectivité demande à l'E.P.F.L. de la Savoie de rétrocéder à la société « L'Ondine du lac », représentée par Monsieur Sela GOKCE, sise 96 chemin de Digue à 73800 MONTMELIAN, les biens ci-dessous au prix indiqué :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Viviers-du-Lac	A1344	LE VIVIERS	30 m <sup>2</sup>	Prés	UA	305 000 €
Viviers-du-Lac	A2095	LE VIVIERS	200 m <sup>2</sup>	Jardins	UA	
Viviers-du-Lac	A2097	LE VIVIERS	66 m <sup>2</sup>	Vergers	UA	
Viviers-du-Lac	A309	15 Route ROYALE	330 m <sup>2</sup>	Sols	UA	
<b>TOTAL</b>			<b>626 m<sup>2</sup></b>			

La différence entre le prix d'achat et celui de revente correspond aux frais d'acte notarié, aux frais de portage pendant plus de 4 ans, et à différents travaux effectués sur la maison et payés par la Municipalité. Ainsi la Commune effectue une opération sans perte ni profit.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la revente par l'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie des parcelles détaillées ci-dessus à la société « L'Ondine du lac », représentée par Monsieur Sela GOKCE, sise 96 chemin de Digue à 73800 MONTMELIAN, afin de permettre la construction d'un ensemble immobilier, au prix fixé à 305.000,00 € H.T.